

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.02.02
Séance du 20 Mars 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de. Yvette CHOL

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusés : Yves DARLES, Johana BARTHELEMY

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

CREATION des POSTES d'ADJOINTS

Madame le Maire expose que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Si l'application de ce pourcentage de 30% ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoints est celui correspondant au chiffre entier inférieur, soit pour la Commune de La Chapelle d'Aurec, un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire rappelle qu'en application d'une délibération antérieure, la Commune disposait à ce jour de **trois postes d'adjoints** au Maire et propose de reconduire ce même nombre.

Invité à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ **décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 23 mars 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 23 mars 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260320-DELI_2026_02_02-DE
Reçu le 23/03/2026